

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

Présentation

Ce règlement sportif régit **la rencontre pluridisciplinaire d'arts-martiaux** dénommée **Big Fight Championship (BFC)**.

Cette manifestation sera **uniquement ouverte aux sportifs de plus de 18 ans titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition des arts martiaux et/ou des sports de combat**.

Cette manifestation est avant tout un moment éducatif, convivial, d'échange et de partage, permettant aux pratiquants issus de diverses disciplines martiales et/ou sportives de se rencontrer.

Aucune prime ne sera décernée aux participants.

Lors de cette manifestation, **le code moral et l'éthique des arts-martiaux** seront mis en exergue. **Le code de déontologie du sport, la charte européenne du sport et les directives inhérentes à la recommandation européenne R99-11** seront strictement respectés.

Cette manifestation s'articule sous forme de **Tournoi** dont les tours sont répartis sur la saison.

Chaque rencontre est supervisée par trois arbitres dont un arbitre central.

Les arbitres officiant lors de ces rencontres sont titulaires d'une formation spécifique recyclée. Ils sont assistés dans leurs tâches par des commissaires sportifs.

Un rappel du règlement sera effectué, auprès des combattants et de leurs coaches, avant le début de toute manifestation.

Le présent règlement sera affiché dans un lieu accessible aux combattants et à leurs coaches durant toute la compétition.

Ce règlement a été élaboré à partir de travaux spécifiques dans les domaines de la sécurité des pratiquants, de l'éthique et de la déontologie du sport ainsi que du contexte compétitif multisports de combat.

Lors des compétitions, la recherche de « **mise hors de combat** » de l'adversaire est **proscrite**.

L'utilisation de techniques pouvant causer des blessures d'ordre musculo-squelettique ou organique, des commotions cérébrales ou des troubles neurologiques, est strictement interdite.

Toute action visant à réaliser ce type de techniques sera systématiquement sanctionnée.

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

I. Surface d'évolution

Les combats ont lieu sur tatamis.

La surface de combat mesure **au minimum 8m X 8m.**

Elle est circonscrite par **une bande de sécurité large d'au moins 2 m** matérialisée par des tatamis de couleur différente.

II. Catégories

2.1. Catégories d'âge :

Les combattant(e)s doivent **être majeur(e)s** le jour de la compétition.

2.2. Catégories de poids :

Masculins : - de 60 kg, - de 66 kg, - de 72 kg, - de 78 kg, - de 85 kg, - de 92 kg et + de 92 kg

Féminines : - de 48 kg, - de 54 kg, - de 60 kg, - de 66 kg, - de 72 kg, - de 78 kg et + de 78 kg

2.3. Catégories de combattants :

Contenders : Les combattants prétendants à la catégorie Challengers (Voir annexe).

Challengers : Les combattants engagés dans le tournoi pour le trophée (Voir annexe).

III. Présentation et équipement des combattants

3.1. Hygiène corporelle :

Les combattants doivent être propres et avoir une bonne hygiène.

Les ongles doivent être propres, limés et coupés courts.

Les cheveux longs devront être attachés au moyen d'un élastique.

Le maintien des cheveux doit être suffisamment efficace pour ne pas gêner le déroulement des combats.

Les plaies ou les coupures doivent être protégées afin d'éviter tout saignement.

En cas de coupure susceptible de se rouvrir au cours du combat ou de saignement impossible à arrêter, le combattant pourra être déclaré forfait ou arrêté pour raison médicale.

L'usage de produits gras (crème, vaseline...) n'est toléré qu'en cas de nécessité, et ne doit en aucun cas perturber les conditions normales de déroulement du combat.

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

3.2. Vêtements et accessoires :

Chaque combattant doit avoir une apparence propre et correcte.
Les tenues des combattants doivent être propres et sans déchirure.

D'une manière générale, la tenue ne doit pas comporter de pièce pouvant mettre en danger la sécurité des combattants.

Chaque combattant peut combattre dans la tenue de sa discipline.
Celle-ci doit comporter un short de combat ou un pantalon de kimono et un tee-shirt de combat type compression ou une veste de kimono.

Il est interdit de combattre torse-nu.

Il est interdit d'arborer, sur sa tenue, des motifs ou slogans susceptibles de porter atteinte à l'esprit sportif, à l'éthique des arts-martiaux ou en infraction avec la législation.

Le port de lunettes, bijoux ou de tout autre objet susceptible de blesser l'un ou l'autre des combattants est interdit.

Le port de lentilles de contact rigides est interdit. Si nécessaire, utiliser des lentilles souples.

3.3. Protections individuelles :

Les protections individuelles ne doivent présenter aucune propriété susceptible de mettre en danger la sécurité des combattants.

Elles doivent donc être composées uniquement de matériaux souples, à l'exception de la coquille.

3.3.1. Protections obligatoires :

- 1 paire de mitaines avec une protection sur les pouces et un bon taux d'absorption
Modèle homologué fourni par l'organisation
- 1 paire de protège-tibias-pieds type chaussette
- 1 coquille
- 1 protège-dents

3.3.2. Protections facultatives tolérées :

- Bandages souples pour les mains
- Coudières en mousse
- Genouillères en mousse
- Chevillères souples
- Chaussettes dites de grappling

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

3.4. Tenue et arbitrage :

D'une manière générale, l'arbitre est en mesure de décider si un ou plusieurs éléments de la tenue ou de l'hygiène constituent une interdiction de participer ou de poursuivre le combat.

Le réajustement d'une pièce de la tenue ne peut se faire qu'au commandement de l'arbitre. Toute action de ce type à l'initiative d'un combattant pourra être sanctionnée afin d'éviter les interruptions intempestives de combat ou les tentatives de récupération non-autorisées.

Au cas où sa tenue viendrait à être endommagée au cours du combat, le combattant sera accompagné au vestiaire par un officiel pour en changer rapidement.

3.5. Présentation au combat :

Lorsqu'il se présente pour combattre, le combattant doit avoir revêtu sa tenue et ses équipements.

IV. Déroulement du combat

4.1. Appel des combattants :

A l'appel de son nom, par les commissaires sportifs, pour participer à un combat, le combattant rejoint la place qui lui aura été attribuée sur le tapis. Le cas échéant, le combattant sera déclaré forfait.

Le combattant appelé en premier rejoint le côté rouge à gauche du tapis et le second rejoint le côté bleu à droite du tapis (par rapport à la table de marques).

4.2. Protocole :

4.2.1. Début du combat :

Le combattant se présente au bord extérieur de la zone de combat.

Après invitation par l'arbitre à rejoindre le centre, le combattant salue, pénètre à l'intérieur de la zone et rejoint la place qui lui aura été désignée.

Au commandement « **Saluez !** », le combattant exécute le salut conventionnel propre à sa discipline.

Au commandement « **En garde !** », le combattant se place en position de garde, sans quitter la place lui ayant été désignée.

Au commandement « **Allez !** », le combat commence.

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

4.2.2. Fin du combat :

L'arbitre désigne le vainqueur.

Les combattants se saluent et se serrent la main.

Les combattants sortent ensuite de la zone de combat par le côté leur ayant été attribué, se retournent pour saluer au bord et quittent le tatami.

4.3. Le combat :

Le combat débute debout et peut se poursuivre au sol.

Le combat est considéré au sol dès qu'un combattant utilise un appui autre que ses deux pieds.

Les phases de combat debout et au sol s'alternent soit par la volonté des combattants, soit en fonction des commandements de l'arbitre, qui peut décider d'interrompre une phase de combat au sol qui durerait trop longtemps sans perspective d'évolution significative.

4.4. Interruptions du combat :

4.4.1. D'une manière générale :

Lorsque la situation l'exige, l'arbitre peut arrêter le combat par le commandement « **Stop !** ».

A ce moment là, les combattant cessent immédiatement toute action de combat et rejoignent la place désignée par l'arbitre.

Tout combattant portant une attaque après le commandement d'arrêt du combat sera sanctionné.

Si l'arrêt du combat intervient à un moment où l'un des deux combattants est soulevé de terre par son adversaire, celui-ci devra le reposer au sol de manière contrôlée.

Le combat reprend au commandement « **Allez !** ».

4.4.2. Cas particulier :

Lors d'une phase de combat au sol, si l'arbitre doit arrêter, il utilisera le commandement verbal « **Stop ! Ne bougez plus !** », accompagné d'une pression de la main sur les deux combattants.

A cet instant, ces derniers cessent toute action de combat, mais restent dans la position dans laquelle ils se trouvaient au moment de l'interruption.

L'arbitre donne alors les observations ou sanctions nécessaires, puis relance le combat par le commandement « **Allez !** », accompagné d'une pression de la main sur les deux combattants.

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

4.4.3 Causes d'interruption du combat

L'arbitre interrompra le combat :

- En cas d'exécution ou de tentative d'exécution d'une action prohibée.
- Si la continuité d'une action venait à présenter un risque pour l'intégrité physique de l'un ou l'autre des combattants.
- En cas de sortie de la zone de combat, pour replacer les combattants dans une position identique au centre de la zone.
- Pour redynamiser un combat tombé dans une situation passive.
- Si une intervention pour un contrôle ou un soin médical s'avère nécessaire.
- Si un événement interne au combat en perturbe le bon déroulement.
- Si un événement extérieur au combat en perturbe le bon déroulement.

L'arbitre a complète autorité pour stopper le combat à tout moment où il l'estimera nécessaire.

4.4.4 Durant une interruption de combat

L'arbitre peut :

- Effectuer une observation ou sanctionner le ou les auteurs d'une action prohibée.
- Replacer les combattants au centre.
- Faire réajuster les tenues des combattants.
- Demander une intervention pour un contrôle ou un soin médical.
- Prendre les mesures nécessaires pour faire cesser un éventuel débordement extérieur au combat.

Les combattants rejoignent la place leur ayant été assignée en début de combat (sauf cas exceptionnel décrit en 442 du présent règlement), et ne doivent en aucun cas quitter la zone de combat (sauf sur ordre de l'arbitre et accompagné d'un officiel, pour se rendre au vestiaire dans le cas d'un changement de tenue endommagée).

4.5. Interventions pour soins médicaux :

En cas de blessure durant le combat, l'arbitre peut demander l'intervention de l'équipe médicale.

Si l'état de santé du combattant ne lui permet pas de poursuivre normalement le combat, ou que les soins nécessaires ne peuvent être donnés rapidement sur place, le responsable médical le signale à l'arbitre qui prononce la fin du combat par « arrêt médical ».

Si, après les soins rapides donnés sur place, le combattant est en mesure de poursuivre le combat dans des conditions normales, le combat reprend.

Les interventions pour soins médicaux pour un même combattant sont limitées à deux par combat.

La troisième intervention comptabilisée entraîne la fin du combat par « arrêt médical ».

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

V. Durée des combats

5.1. Combats *Contenders* :

Les combats se déroulent en 3 reprises d'une durée de 3 minutes chacune.

Un temps de repos d'une durée de 1 minute sépare chaque reprise.

Les temps d'arrêts ordonnés par l'arbitre et les temps de repos ne font pas partie du temps de combat.

5.2. Combats *Challengers* :

Les combats se déroulent en 3 reprises d'une durée de 3 minutes chacune.

Un temps de repos d'une durée de 1 minute sépare chaque reprise.

Les temps d'arrêts ordonnés par l'arbitre et les temps de repos ne font pas partie du temps de combat.

5.3. Périodes de récupération entre 2 combats :

Lors d'un même évènement, les combattants réalisent au maximum 2 combats.

Chaque combattant a droit à une période de récupération entre 2 combats d'au moins 9 minutes.

VI. Éthique

Les combattants doivent adopter une attitude digne et respectueuse tout au long de la manifestation, aussi bien pendant les combats qu'en dehors des combats.

Plus que tout, le respect de l'adversaire et de son intégrité physique est primordial.

Les combattants doivent accepter sans contestation et respecter toutes les décisions de l'arbitre.

Quelle que soit l'issue du combat, les combattants doivent conserver une attitude digne, humble et respectueuse, et ne pas manifester de mauvaise humeur ou des démonstrations de joies intempestives qui pourraient être néfastes pour l'image de la rencontre.

Toute action, attitude ou expression susceptible de porter atteinte à la dignité humaine est strictement prohibée. Elle sera immédiatement sanctionnée au niveau arbitral et fera l'objet d'un rapport officiel susceptible d'entraîner des poursuites disciplinaires, civiles et/ou pénales, à l'égard de l'auteur des faits incriminés.

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

VII. Comment se gagne un combat

Un combat se gagne :

- **par Avantage Décisif** :

- Domination technique ou physique nette d'un des 2 combattants sur l'autre, ne laissant aucun doute quant à l'issue du combat et/ou dont la poursuite risquerait de porter atteinte à son intégrité physique et/ou morale et de la mettre en danger.
- Manifestation de l'abandon d'un combattant ou décidée par l'arbitre (dans le cas où le combattant s'y refuse et met ainsi en danger son intégrité physique) suite à une technique de soumission.

- **par Décision (des arbitres)** (au nombre de reprises remportées)

- S'il n'y a pas eu d'avantage décisif, la reprise est accordée au combattant ayant reçu le moins de pénalités au cours de celle-ci.
- S'il n'y a pas d'écart de pénalité, la reprise est accordée au combattant remportant la majorité des suffrages des arbitres.

Critères :

Le travail des percussions, les amenées au sol et les projections, le travail au sol, la maîtrise du combat et de la zone de combat, et la combativité.

Si la décision est difficile à déterminer, les arbitres accordent la reprise à celui qui a manifesté le meilleur esprit sportif.

- **par forfait, par abandon, par disqualification ou par arrêt médical***.

*Arrêt médical :

Lorsqu'un combattant est victime d'une blessure l'empêchant de poursuivre le combat dans des conditions normales, l'arbitre déclare, de son propre chef ou sur avis médical, la fin du combat par arrêt médical.

Si la responsabilité de la blessure incombe au blessé, celui-ci perd le combat.

Si la responsabilité de la blessure résulte d'une faute de son adversaire, ce dernier sera disqualifié et la victoire reviendra au blessé.

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

VIII. Techniques autorisées

8.1. Debout :

- Garde, Déplacements, Esquives et Blocages.
- Percussions avec la partie gantée du poing à la tête et au corps à l'exception de l'arrière du crâne, de la nuque, de la zone dorsale, de la gorge et des parties génitales.
- Percussions avec les pieds et les tibias à la tête, au corps et aux cuisses à l'exception de l'arrière du crâne, de la nuque, de la zone dorsale, de la gorge et des parties génitales.
- Percussions avec les genoux au corps et aux cuisses à l'exception de la zone dorsale et des parties génitales.
- Corps à corps et Saisies sans mettre les doigts dans les yeux, le nez, la bouche ou les oreilles de l'adversaire sans saisir les cheveux, les oreilles et les vêtements sauf les kimonos destinés à cet usage sans tordre les doigts et les orteils.
- Projections et Amenées au sol à l'exception de celles visant à faire chuter l'adversaire sur le crâne ou la nuque ou exécutées avec une clé articulaire.

8.2. Au Sol :

- Déplacements, Contrôles, Immobilisations, Garde, Passages de garde et Renversements.
- Percussions avec la partie gantée du poing et avec les genoux au corps uniquement à l'exception de la zone dorsale et des parties génitales.
- Etranglements à l'exception de ceux réalisés avec les mains ou en utilisant les vêtements sauf ceux réalisés en utilisant le kimono contre son porteur.
- Les clés articulaires aux Epaules, aux Bras, aux Poignets, aux Genoux et aux Chevilles.

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

Note au sujet des clés : le sport en général et les arts-martiaux en particulier, ont une vocation éducative visant à l'épanouissement de l'être humain, au respect de sa dignité et de son intégrité physique. Les techniques dites « clés » doivent par conséquent être considérées comme des moyens de maîtriser et non des moyens de détruire. Elles ne devront donc jamais être portées au-delà des limites articulaires.

Lorsqu'une technique est considérée comme suffisamment engagée et que le combattant ne manifeste pas son abandon, l'arbitre a complète autorité pour arrêter le combat et désigner comme vainqueur, l'auteur de la technique.

Tout combattant blessant volontairement son adversaire se verra immédiatement disqualifié, et ce, pour l'intégralité de la compétition.

Afin de respecter l'esprit sportif et l'intégrité physique des pratiquants, les termes « Luxation, Dislocation ou Similaires » ne sont pas utilisés.

IX. Techniques prohibées

Par définition, toutes les techniques qui ne sont pas autorisées sont interdites.

D'une manière générale, il est interdit :

- ✗ De tirer les cheveux, les oreilles, de pincer la peau ou les parties génitales, de mordre, de tordre les doigts.
- ✗ D'exercer, avec la pointe du coude ou la pointe du genou, un écrasement sur la tête, la nuque, la gorge ou les parties génitales.
- ✗ D'accomplir toute action, geste ou prise ayant pour but de blesser l'adversaire.
- ✗ De porter des techniques pouvant mettre en danger son adversaire ou pouvant provoquer des traumatismes graves.

9.1. Percussions interdites

- ✗ Coups de tête
- ✗ Coups de coude
- ✗ Coups avec une partie du poing ou de la main non gantée
- ✗ Coups de genoux à la tête ou au visage
- ✗ Toute frappe portée directement sur une articulation
- ✗ Toute frappe portée dans la coquille
- ✗ Toute frappe portée sur l'arrière du crâne, la nuque, le cou, la gorge ou la zone dorsale
- ✗ Toute frappe ou pression exercée sur le globe oculaire
- ✗ Toute frappe exagérément appuyée
- ✗ Toute frappe exécutée avec la volonté manifeste de blesser l'adversaire

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

9.2. Projections interdites

- ✗ Projections sur la tête ou la nuque
- ✗ Projections par le dessus réalisées avec une flexion du tronc supérieure à 90°

9.3. Clés interdites

- ✗ Clés de cou en flexion vers l'arrière ou vers le côté, ainsi qu'en rotation des cervicales
- ✗ Clés à la colonne vertébrale
- ✗ Clés aux doigts et aux orteils
- ✗ Toute tentative de clé non maîtrisée ou exécutée avec l'intention manifeste de blesser

9.4. Strangulations interdites

- ✗ Strangulation avec les vêtements sauf avec le kimono contre son porteur
- ✗ Strangulations à pleine(s) main(s)
- ✗ Étouffement par obturation des voies respiratoires
- ✗ Toutes techniques présentant un risque de blessure à la trachée

9.5. Autres actions interdites

Il est, de plus, strictement interdit :

- ✗ De s'agripper au tapis.
- ✗ De rentrer la main ou un doigt dans une manche ou une protection de l'adversaire.
- ✗ De détériorer volontairement toute pièce de la tenue de l'adversaire.

Toutes les actions contraires à l'éthique ou à l'esprit sportif sont prohibées.

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

X. Fautes donnant lieu à pénalité

10.1. Fautes Simples

On entend par fautes simples toutes les actions mineures pouvant perturber la régularité du combat.

Elles feront l'objet d'un avertissement gratuit de la part de l'arbitre puis de pénalités en cas de récidive.

La 3^{ème} récidive entraîne la disqualification de son auteur.

Les fautes simples :

- Exécuter une technique non autorisée ne représentant pas un risque d'atteinte à l'intégrité physique des combattants
- Sortir volontairement de la surface de combat
- Pousser son adversaire en dehors de la surface de combat
- S'agripper au tapis
- Introduire un ou plusieurs doigts dans une manche ou une protection de l'adversaire
- Adopter une attitude passive et volontaire de non-combativité
- Utiliser la tenue dans le but de perturber un combat ou de gagner du temps
- Réaliser une action dans un but d'antijeu

Note : une «sortie de surface de combat» à lieu lorsque :

- **En position debout** : un combattant prend un appui à l'extérieur de la surface de combat.
- **Au sol** : lorsque la totalité du corps d'un des deux combattants se trouve hors de la surface de combat.

Si la sortie est inévitable dans l'action, elle ne sera pas pénalisée.

RÈGLEMENT SPORTIF

BFC - Big Fight Championship

10.2. Fautes Graves

Pénalité directe puis disqualification en cas de récidive

- **Manquer de dignité**
- **Ne pas se présenter à sa place lors de l'appel par l'arbitre**
- **Ne pas prendre en compte ou contester un commandement de l'arbitre**
- **Exécuter une technique interdite présentant un risque d'atteinte à l'intégrité physique**
- **Porter une attaque à un adversaire hors jeu, même avant l'intervention de l'arbitre**

Disqualification immédiate

- **Exécuter une technique interdite ou dangereuse avec la volonté manifeste de blesser l'adversaire**
- **Exécuter une technique interdite ou dangereuse ayant entraîné une blessure ou une situation empêchant l'adversaire de poursuivre le combat dans des conditions normales**
- **Manquer de respect à un adversaire ou à un arbitre**
- **Manquer gravement à l'éthique ou à l'esprit sportif**

XI. Coaches

Chaque combattant a droit à un coach.

Celui-ci se tient assis en bordure du tapis, sur une chaise prévue à cet effet.

Il doit être dans une tenue correcte. Son attitude doit être digne et respectueuse.

Son rôle consiste à conseiller son combattant.

Ses interventions ne doivent pas perturber le bon déroulement des combats.

Pour demander l'arrêt du combat, et donc entraîner la défaite par abandon pour son combattant, le coach lance une serviette sur les tatamis en direction des combattants.

En cas de comportement indigne ou irrespectueux, les arbitres ont autorité pour faire expulser un coach ou disqualifier son combattant.

En cas d'expulsion du coach, celui-ci ne pourra pas se faire remplacer.